SERVICE PUBLIC DE WALLONIE 65118/2

Projet d'arrêté du Gouvernement wallon du … (date) relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels des caisses d'allocations familiales

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'article 20 ;

Vu le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, l'article 60, § 4 ;

Vu le rapport du 29 juin 2018 visé à l'article 4, 2°, du décret du 3 mars 2016 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le xx ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le xx ;

Vu l'avis du Comité 'Familles' de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles, donné le xx ;

Vu l'avis … du Conseil d'Etat, donné le … , en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, l'article 94, inséré par le décret du 17 décembre 2015 ;

CONSEIL D'ETAT
LEGISLATION

27-12-2018

RAAD VAN STATE
WETGEVING

Sur la proposition de la Ministre de l'Action sociale,

Après délibération,

ARRÊTE :

Article 1er. Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128, § 1er, de celle-ci.

Art. 2. Au sens du présent arrêté, l'on entend par :

1° l'Agence : l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles visée à l'article 2 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.

2° le décret du 8 février 2018 : le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales ;

3° les caisses : caisses privées d'allocations familiales agréées en vertu de l'article 56 du décret du 8 février 2018 et la Caisse publique wallonne d'allocations familiales instituée en vertu de l'article 23 du même décret ;

4° les caisses privées : les caisses privées d'allocations familiales agréées en vertu de l'article 56 du décret du 8 février 2018 ;

5° la loi du 27 juin 1921 : la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ;

6° l'arrêté royal du 19 décembre 2003 : l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, associations internationales sans but lucratif et fondations ;

7° l'arrêté royal du 30 janvier 2001 : l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Art. 3. L'arrêté royal du 19 décembre 2003 s'applique aux caisses privées, sous réserve des dispositions spécifiques du présent arrêté.

Art. 4. Pour l'application du présent arrêté, l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Art. 5. Les caisses se conforment au plan comptable minimum normalisé annexé au présent arrêté, tant dans sa structure que ses libellés.

Art. 6. Les caisses procèdent, à la fin de chaque exercice comptable, avec bonne foi et prudence, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir un inventaire complet de leurs avoirs et droits de toute nature, de leurs dettes, obligations et engagements de toute nature relatifs à leur activité et des moyens propres qui y sont affectés. Les pièces de l'inventaire sont transcrites dans un livre. Les pièces dont le volume rend la transcription difficile sont résumées dans le livre auquel elles sont annexées.

L'inventaire est ordonné de la même manière que le plan comptable des caisses.

Art. 7. Le Comité « Familles » de l'Agence définit les règles d'évaluation minimales applicables aux caisses.

Toute dérogation à ces règles est préalablement approuvée par l'Agence.

Art. 8. Par dérogation à l'article 15 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, pour son application aux caisses privées, l'article 91 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 est adapté comme suit : Sous A. Informations complémentaires, le texte suivant est inséré après la rubrique XX :

« XXI. Un état des prestations sociales indiquant :

1° le montant des prestations familiales dues durant l'exercice comptable et l'exercice comptable précédent;

2° le montant des prestations familiales indues durant l'exercice comptable et l'exercice comptable précédent;

3° le solde des débiteurs douteux de prestations familiales indues à la fin de l'exercice comptable et de l'exercice comptable précédent. ».

Art. 9. Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2019.

Art. 10. Le ministre qui a les Prestations familiales dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

Willy BORSUS

La Ministre de l'Action sociale,

Alda GREOLI

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Annexe. Plan comptable minimum normalisé

Classe 1 :			FONDS PROPRES, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES A PLUS D'UN AN
12			**Plus-values de réévaluation**
	121		Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
		1210	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
13			**Réserves**
	130		Réserves liées au fonctionnement
	131		Réserves liées aux missions
	132		Réserves indisponibles
		1320	Fonds de réserve
		1321	Réserve administrative
		1322	Réserve administrative affectée à la couverture des débiteurs
15			***Subsides en capital et assimilés***
	151		Subsides en capital reçus en espèces
16			**Provisions**
	160		Provisions pour pensions et obligations similaires
	162		Provisions pour grosses réparations et gros entretien
	163		Provisions pour autres risques et charges
	168		Provisions pour dons et legs avec droit de reprise
17			**Dettes à plus d'un an**
	172		Dettes de location-financement et assimilées
		1720	Dettes de location-financement immobilières
		1721	Dettes de location-financement mobilières
		1722	Dettes en rapport avec des droits réels sur immeubles
	173		Etablissements de crédit
	174		Autres emprunts
	175		Dettes commerciales à plus d'un an
	179		Autres dettes à plus d'un an
		1790	Productives d'intérêts
		1791	Non productive d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
		1792	Cautionnements reçus en numéraire

Classe 2:				**FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN**
20				**Frais d'établissement**
	200			Frais d'établissement
	204			Frais de restructuration
21				**Immobilisations incorporelles**
	211			Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
		2110		Logiciels
			21100	*Logiciels*
			21109	*Amortissements actés sur logiciels(-)*
		2111		Autres droits acquis
			21110	*Autres droits acquis*
			21119	*Amortissements actés sur droits acquis(-)*
	213			Acomptes versés
22				**Terrains et constructions**
	220			Terrains
			22000	*Terrains*
			22080	*Plus-values de réévaluation sur terrains*
	221			Constructions
			22100	*Constructions*
			22109	*Amortissements actés sur constructions (-)*
			22180	*Plus-values sur constructions*
			22189	*Amortissements actés sur plus-values sur constructions (-)*
	222			Terrains bâtis
			22200	*Terrains bâtis*
			22209	*Amortissements actés sur terrains bâtis(-)*
			22280	*Plus-values de réévaluation sur terrains bâtis*
			22289	*Amortissements actés sur plus-values sur terrains bâtis (-)*
	223			Autres droits réels sur des immeubles
			22300	*Autres droits réels sur des immeubles*
			22309	*Amortissements actés sur autres droits réels sur des immeubles(-)*
			22380	*Plus-values de réévaluation sur autres droits réels sur des immeubles*
			22389	*Amortissements actés sur plus-values sur autres droits réels sur immeubles (-)*

23			**Installations, machines et outillage**
	231		Installations, machines et outillage en pleine propriété
		2310	Machines de bureau en pleine propriété
		23100	*Machines de bureau en pleine propriété*
		23109	Amortissements actés sur machines de bureau en pleine propriété
		2311	Equipement informatique en pleine propriété
		23110	*Equipement informatique en pleine propriété*
		23119	*Amortissements actés sur équipement informatique en pleine propriété*
		2312	Autres IMO en pleine propriété
		23120	*Autres IMO en pleine propriété*
		23129	*Amortissements actés sur autres IMO en pleine propriété*
24			**Mobilier et matériel roulant**
	241		Mobilier et matériel roulant en pleine propriété
		24100	*Mobilier et matériel roulant en pleine propriété*
		24109	*Amortissements actés sur mobilier et matériel roulant en pleine propriété*
	242		Autre mobilier et matériel roulant
		24200	*Autre mobilier et matériel roulant*
		24209	*Amortissements actés sur autre mobilier et matériel roulant*
25			**Immobilisations détenues en location- financement et droits similaires**
	250		Terrain et constructions en location-financement
	251		Installations, machines et outillage en location-financement
		2510	Machines de bureau en location-financement
		2511	Equipement informatique en location-financement
		2512	Autres IMO en location-financement
	252		Mobilier et matériel roulant en location-financement
		2520	Mobilier et matériel roulant en location-financement
26			**Autres immobilisations corporelles**
	261		Aménagements d'immeubles détenus en pleine propriété
		26100	*Aménagements d'immeubles détenus en pleine propriété*
		26109	*Amortissements actés sur aménagements d'immeubles détenus en pleine propriété (-)*
	262		Aménagements d'autres immeubles
		26200	*Aménagements d'autres immeubles*
		26209	*Amortissements actés sur aménagements d'autres immeubles(-)*
27			**Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés**
28			**Immobilisations financières**
	288		Cautionnements versés en numéraire
		2880	Cautionnements versés en numéraire
		2881	Garanties locatives
		2882	Autres garanties
29			**Créances à plus d'un an**
	291		Autres créances à plus d'un an

Classe 3:			**STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**
30			**Stock fournitures et petit matériel**
Classe 4:			**CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS**
40			**Créances de prestations sociales**
	401		Créances sur prestations familiales indues
		4010	Débiteurs de prestations indues - débits A
		4011	Débiteurs de prestations indues - débits B
		4012	Débiteurs de prestations indues - débits C
		4013	Débiteurs de prestations avec solde créditeur(-)
	402		Créances douteuses sur prestations familiales indues
		4020	Débiteurs douteux de prestations indues - débits A
		4021	Débiteurs douteux de prestations indues - débits B
		4022	Débiteurs douteux de prestations indues - débits C
	403		Frais et intérêts de retard à récupérer
	404		Amendes à récupérer
	409		Réductions de valeur sur débiteurs douteux actées(-)
41			**Autres créances**
	412		Impôts et précomptes à récupérer
	413		Créances à l'égard de l'Agence
		4131	Compte courant avec l'Agence
		41310	*Compte courant avec l'Agence - prestations familiales*
		41311	*Compte courant avec l'Agence - fonctionnement*
		4132	Frais remboursés directement par l'Agence
	414		Produits à recevoir
		4140	Créances - entités liées
		4141	Créances - tiers
		4142	Facture à établir
		4143	Notes de crédit à recevoir
	416		Créances diverses
		4160	Créances en rapport avec le personnel
		4161	Créances sur vente d'actifs immobilisés
		4162	Créances diverses sur régulateur
	417		Créances douteuses diverses
	418		Cautionnements versés en numéraire
	419		Réductions de valeur actées (-)

42			**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**
	422		Dettes de location-financement et assimilées
	423		Etablissements de crédit
	424		Autres emprunts
	425		Fournisseurs
		4250	Fournisseurs - entités liées
		4251	Fournisseurs - tiers
	429		Dettes diverses
43			**Dettes financières**
	430		Etablissements de crédit - comptes à terme
	433		Etablissements de crédit - dettes en compte courant
		4330	Etablissements de crédit - dettes en compte courant prestations familiales
		4331	Etablissements de crédit - dettes en compte courant fonctionnement
	439		Autres emprunts
44			**Dettes commerciales**
	440		Fournisseurs
		4400	Fournisseurs - entités liées
		4401	Fournisseurs - tiers
	441		Effets à payer
	444		Factures à recevoir
	445		Notes de crédit à établir
45			**Dettes fiscales, salariales et sociales**
	452		Impôts et taxes à payer
	453		Précomptes retenus
	454		Office National de la Sécurité Sociale
	455		Rémunérations
	456		Pécules de vacances
	457		Primes de fin d'année
	459		Autres dettes sociales
48			Dettes diverses
	480		Prestations familiales à ventiler
	481		Versements sans affectation immédiate
		4810	Prestations familiales
		4811	Fonctionnement
	482		Ordres de paiement retournés
	483		Dettes à l'égard de l'Agence
		4830	Fonds de trésorerie pour le paiement des prestations familiales
		4831	Compte courant avec l'Agence
		48310	*Compte courant avec l'Agence - prestations familiales*
		48311	*Compte courant avec l'Agence - fonctionnement*
	488		Cautionnements reçus en numéraire
	489		Autres dettes diverses

49			**Comptes de régularisation et comptes d'attente**
	490		Charges à reporter
	491		Produits acquis
		4910	Produits acquis – financement des prestations familiales
	492		Charges à imputer
		4920	Charges à imputer- Prestations familiales du mois de transition
	493		Produits à reporter
		4930	Produits à reporter – financement des prestations familiales
	499		Comptes d'attente
	Classe 5:		**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**
52			**Titres à revenu fixe**
53			**Dépôts à terme**
54			**Valeurs échues à l'encaissement**
55			**Etablissements de crédit - prestations**
	550 à 559		Comptes ouverts auprès des divers établissements bancaires
56			**Etablissements de crédit - fonctionnement**
	560 à 569		Comptes ouverts auprès des divers établissements bancaires
57			**Caisses**
	570 à 577		Caisses-espèces* (à ventiler mission-gestion)
	578		Caisses-timbres
	579		Caisses chèques repas
58			**Virements internes**

Classe 6:	CHARGES

60			**Prestations sociales**
	600		Prestations familiales dues
		6000	Prestations familiales dues - régime extinctif
			600000 PF en régime extinctif - Taux ordinaire
			600001 PF en régime extinctif - Chômeurs et pensionnés LGAF art. 42bis
			600002 PF en régime extinctif – Orphelins LGAF art. 50bis
			600003 PF en régime extinctif – Invalides LGAF art. 50ter
			600004 PF en régime extinctif - Familles monoparentales LGAF art. 41
			600005 PF en régime extinctif - Supplément d'âge
			600006 PF en régime extinctif - Enfants atteints d'une affection LGAF art.47
			600007 PF en régime extinctif - Allocations de naissance
			600008 PF en régime extinctif - Prime d'adoption
			600009 PF en régime extinctif - Montant forfaitaire pour enfant placé chez un particulier LGAF art.70ter
			600010 PF en régime extinctif - Complément annuel
		6001	*Prestations familiales dues - décret RW 08-02-2018*
			600100 Prestations familiales - Prime de naissance art.7§1
			600101 Prestations familiales - Prime d'adoption art.8§1
			600102 Prestations familiales - Allocation de base art. 9§1
			600103 Prestations familiales – Allocation de base art. 9§2
			600104 Prestations familiales - Montant forfaitaire pour enfant placé art.10
			600105 Prestations familiales - Familles nombreuses art.11§1, 1°
			600106 Prestations familiales - Familles nombreuses art.11§1, 2°
			600107 Prestations familiales - Familles monoparentales art.12, 1°
			600108 Prestations familiales - Familles monoparentales art.12, 2°
			600109 Prestations familiales - Supplément social art.13§1, 1°
			600110 Prestations familiales - Supplément social art.13§1, 2°
			600111 Prestations familiales - Supplément social art.13§2
			600112 Prestations familiales - Supplément invalides art.14
			600113 Prestations familiales – Orphelins mono parent art. 15
			600114 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 1°
			600115 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 2°
			600116 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 3°
			600117 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 4°
			600118 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 5°
			600119 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 6°
			600120 Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 7°
			600121 Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 1°
			600122 Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 2°
			600123 Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 3°

		600124	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 4°*
		600125	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 5°*
	6020		Prestations familiales – relation avec l'étranger
		602000	*Paiements par différence avec l'étranger*
	6030		Prestations sociales servies indûment et irrécouvrables
61			**Services et biens divers**
	610		Frais d'immeubles
	6100		Loyer
	6101		Charges locatives
	6102		Entretien et réparations
	6103		Assurances
	6104		Energie et eau
	6105		Impôts et taxes (locataire)
	6109		Autres frais d'immeuble
	611		Frais de bureau
	6110		Téléphone
	6111		Fournitures de bureau (entre autres travaux d'impression)
	6112		Frais d'expédition
	6113		Frais de documentation
	6114		Publications et publicité
	6115		Location matériel de bureau
	6116		Entretien et réparation de matériel de bureau
	6117		Acquisition de petit matériel
	6118		Assurances sur mobilier et matériel de bureau
	6119		Autres frais de bureau
	612		Frais d'informatique
	6120		Frais d'informatique - Matériel et accessoires
	6121		Frais d'informatique - Logiciel
	6122		Frais d'informatique - Loyer
	6123		Frais d'informatique - Frais d'entretien et de réparation
	6124		Frais d'informatique - Bureau conseil
	6125		Frais d'informatique - des Lignes de Communications Data
	6129		Frais d'informatique - Autres frais
	613		Contentieux
	6130		Honoraires liés à la gestion du contentieux
	6131		Frais d'examens médicaux
	6132		Frais d'administration liés aux examens médicaux
	6133		Intérêts liés à la gestion du contentieux
	6134		Autres frais de justice et intérêts
	6139		Autres frais contentieux
	614		Indemnités à des tiers
	6140		Cotisations
	6141		Honoraires: commissaire et expert-comptable
	6142		Honoraires: bureau de sélection
	6143		Honoraires: divers
	6145		Chèques repas: frais de gestion

		6149	Autres indemnités à des tiers
	615		Frais de représentation, de voyage et de déplacement
		6150	Frais de représentation
		6151	Frais de location de véhicules ou de leasing
		6152	Autres frais de voiture
		6153	Autre frais de voyage et de déplacement
	616		Rémunérations, charge sociales et pensions - personnel commun mis à disposition par des entités liées
	617		Personnel intérimaire et personnel mis à disposition de la caisse
	618		Indemnités aux administrateurs
62			**Rémunérations et avantages sociaux directs**
	620		Rémunérations du personnel
	621		Cotisations patronales d'assurances sociales
	623		Autres frais du personnel
	624		Fonds des pensions, de retraite, de survie et assimilés
63			**Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges**
	630		Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
		6300	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement
		6301	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
		6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
		6308	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
		6309	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
	631		Réductions de valeur sur stocks
		6310	Dotations
		6311	Reprises (-)
	635		Provisions pour pensions et obligations similaires
		6350	Dotations
		6351	Utilisations et reprises (-)
	636		Provisions pour grosses réparations et gros entretien
		6360	Dotations
		6361	Utilisations et reprises (-)
	637		Provisions pour autres risques et charges
		6370	Dotations
		6371	Utilisations et reprises (-)
	639		Variations de stock
64			**Autres charges d'exploitation**
	640		Charges fiscales d'exploitation
	641		Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
	643		Dons
		6431	Dons avec droit de reprise
		6432	Dons sans droit de reprise

	644		Charges d'exploitation diverses
		6440	Pertes diverses
	648		Remboursements de subsides
		6480	Remboursements de subsides à la Région wallonne
		6481	Remboursements au régulateur
	649		Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
65			**Charges financières**
	650		Charges des dettes
		6500	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
		6501	Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
		6502	Autres charges des dettes
		6503	Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)
	651		Réductions de valeur sur actifs circulants
		6510	Dotations
		6511	Reprises (-)
	652		Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
	653		Charges d'escompte de créances
	654		*Différences de change*
	655		*Ecarts de conversion des devises*
	656		Provisions à caractère financier
		6560	Dotations
		6561	Utilisations et reprises (-)
	657		Frais bancaires
		6570	Frais de gestion des comptes bancaires
		6571	Intérêts négatifs sur comptes bancaires
		6578	Frais bancaires divers
	658		Différences d'arrondi
66			**Charges exceptionnelles**
	660		Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)
		6600	*sur frais d'établissement*
		6601	*sur immobilisations incorporelles*
		6602	*sur immobilisations corporelles*
	661		Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)
	662		Provisions pour risques et charges exceptionnels
		6620	Dotations
		6621	Utilisations (-)
	663		Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
	664		Autres charges exceptionnelles

		6640	*Charges exceptionnelles sur vente de terrains et constructions*
		6641	*Charges exceptionnelles sur vente d'installations, machines et outillage*
		6642	*Charges exceptionnelles sur vente de mobilier et matériel*
		6643	*Charges exceptionnelles sur vente de matériel roulant*
	669		Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
68			**Opérations sur le fonds de réserve**
69			**Affectations et prélèvements**
	690		Résultat négatif de l'exercice antérieur reporté
	691		Transfert aux réserves
	693		Résultat positif à reporter
	Classe 7:		**PRODUITS**
70			**Prestations sociales**
	700		Prestations familiales indues
		7000	Prestations familiales indues - régime extinctif
		700000	*PF en régime extinctif - Taux ordinaire*
		700001	*PF en régime extinctif - Chômeurs et pensionnés LGAF art. 42bis*
		700002	*PF en régime extinctif – Orphelins LGAF art. 50bis*
		700003	*PF en régime extinctif – Invalides LGAF art. 50ter*
		700004	*PF en régime extinctif - Familles monoparentales LGAF art. 41*
		700005	*PF en régime extinctif - Supplément d'âge*
		700006	*PF en régime extinctif - Enfants atteints d'une affection LGAF art.47*
		700007	*PF en régime extinctif - Allocations de naissance*
		700008	*PF en régime extinctif - Prime d'adoption*
		700009	*PF en régime extinctif - Montant forfaitaire pour enfant placé chez un particulier LGAF art.70ter*
		700010	*PF en régime extinctif - Complément annuel*
		700011	*PF en régime extinctif - par différence avec l'étranger*
		7001	*Prestations familiales indues - décret RW 08-02-2018*
		700100	*Prestations familiales - Prime de naissance art.7§1*
		700101	*Prestations familiales - Prime d'adoption art.8§1*
		700102	*Prestations familiales - Allocation de base art. 9§1*
		700103	*Prestations familiales – Allocation de base art. 9§2*
		700104	*Prestations familiales - Montant forfaitaire pour enfant placé art.10*
		700105	*Prestations familiales - Familles nombreuses art.11§1, 1°*
		700106	*Prestations familiales - Familles nombreuses art.11§1, 2°*
		700107	*Prestations familiales - Familles monoparentales art.12, 1°*
		700108	*Prestations familiales - Familles monoparentales art.12, 2°*
		700109	*Prestations familiales - Supplément social art.13§1, 1°*
		700110	*Prestations familiales - Supplément social art.13§1, 2°*
		700111	*Prestations familiales - Supplément social art.13§2*
		700112	*Prestations familiales - Supplément invalides art.14*

			700113	*Prestations familiales – Orphelins mono parent art. 15*
			700114	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 1°*
			700115	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 2°*
			700116	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 3°*
			700117	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 4°*
			700118	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 5°*
			700119	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 6°*
			700120	*Prestations familiales - Enfants atteints d'une affection art.16, 7°*
			700121	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 1°*
			700122	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 2°*
			700123	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 3°*
			700124	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 4°*
			700125	*Prestations familiales - Prime de rentrée scolaire annuelle art.17, 5°*
		7020		*Prestations familiales – relation avec l'étranger*
			702000	*Paiements par différence avec l'étranger*
		7030		Prestations sociales prescrites ou impayées
		7040		Prestations familiales indues - pour compte de tiers
		7050		Transferts du régulateur - prestations familiales
			70500	Financement PF - demande de fonds
			70501	Financement PF - Ecart positif
			70502	Financement PF - Ecart négatif (-)
71				**Recettes courantes**
	713			Autres recettes courantes
		7130		Frais de justice engagés par l'organisme et à rembourser par des tiers
			71300	Frais judiciaires et intérêts liés – prestations familiales
			71301	Frais judiciaires et intérêts liés – fournisseurs
		7131		Notes de crédit et ristournes afférentes à un exercice antérieur
		7132		Vente de biens et de publications
72				**Remboursements de rémunérations et avantages sociaux directs**
	720			Rémunérations du personnel
	721			Cotisations patronales d'assurances sociales
	723			Autres frais du personnel
	724			Fonds des pensions
73				**Cotisations, dons, legs et subsides**
	732			Dons sans droit de reprise (+/-)
		7320		*Des particuliers*
		7321		*Des entreprises*
	733			Dons avec droit de reprise (+/-)
		7330		*Des particuliers*
		7331		*Des entreprises*
	734			Legs sans droit de reprise (+/-)
		7340		*Des particuliers*
		7341		*Des entreprises*
	735			Legs avec droit de reprise (+/-)

		7350		*Des particuliers*
		7351		*Des entreprises*
	736			Subsides
	737			Subventions en provenance de la Région wallonne
		7370		Subvention de fonctionnement en provenance de la Région wallonne (caisse publique)
		7371		Subvention pour investissement en provenance de la Région wallonne
		7372		Transferts du régulateur
			73720	*Subvention de fonctionnement (caisses privées)*
			73721	*Remboursement des frais d'examens médicaux*
			73722	*Intérêts dus de plein droit*
	738			Subventions - Autres provenances
		7380		Interventions autres en provenance de la Wallonie
		7381		Communauté germanophone
			738100	*Transferts pour la gestion des charges du passé - Frais de fonctionnement*
74				**Autres produits d'exploitation**
	741			Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
	743			Produits des mises en location
		7430		Location biens immobiliers
		7431		Location matériel de bureau
	744			Récupérations assurances
		7440		Récupérations assurance accidents du travail
		7441		Récupérations assurance salaire garanti
		7442		Récupération assurance autre
	745			Avantages en nature
		7450		Avantages en nature - voitures
		7451		Cotisations personnelles - usage de véhicules d'entreprises
	746			Prestations de service
	747			Imputation de frais à des tiers
	748			Contrôles faits pour une autre caisse d'allocations familiales
	749			Produits d'exploitation divers
75				**Produits financiers**
	750			Produits des immobilisations financières
		7500		Intérêts sur effets à rente fixe
		7501		Intérêts sur compte à terme
		7502		Intérêts sur compte à vue
	751			Produits des actifs circulants
	752			Plus-values sur réalisation d'actifs circulants
	753			Subsides en capital
	755			Ecarts de conversion des devises
	756			Produits financiers divers
	759			Différences de paiement
76				**Produits exceptionnels**
	760			Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
		7600		sur immobilisations incorporelles

		7601		sur immobilisations corporelles
	761			Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
	762			Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels
	763			Réalisation d'actifs immobilisés
		7630		Réalisation de terrains et constructions
			763010	Plus-values de réalisation sur terrains
			763020	Plus-values de réalisations sur constructions
		7631		Installations, machines et outillage
			763100	Plus-values de réalisation sur Installations
			763110	Plus-values de réalisation sur machines
			763120	Plus-values de réalisation sur outillage
		7632		Mobilier et matériel
			763200	Plus-values de réalisation sur mobilier
			763210	Plus-values de réalisation sur matériel
			763220	Plus-values de réalisation sur matériel informatique
			763230	Plus-values de réalisation sur matériel roulant
	764			*Recettes exceptionnelles ONSS*
	765			*Autres produits exceptionnels*
78				**Opérations sur le fonds de réserve**
79				**Affectations et prélèvements**
	790			Résultat positif de l'exercice antérieur reporté
	791			Prélèvements sur les réserves
	793			Résultat négatif à reporter

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du ... (date) relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels des caisses d'allocations familiales.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

Willy BORSUS

La Ministre de l'Action sociale,

Alda GREOLI